



TRANSMIS LE 29/11/2023
REÇU LE 29/11/2023
AFFICHÉ LE 29/11/2023
NOTIFIÉ LE 14/12/2023
PUBLIÉ LE 14/12/2023
EXÉCUTIF

2023/...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION N°08

OBJET : FINANCES - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2023 - BUDGET VILLE.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-trois, le 23 du mois de novembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.

Adjoint au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER GIRAULT, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseillers Municipaux (*) : Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Conseillers Municipaux (*) : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE

Conseillers Municipaux (*) : Florent BATIER.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Hervé GALICHET : Henri FERNANDEZ.

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO.

Sophie FERREIRA : Laurie DODIN.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Yohan KAJDAN : Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! : Françoise LASCOT : Vincent MULOT.

Absent excusé :

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Marc SCHWEITZER.

Absent :

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE : Océane USTASE.

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 novembre 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)

Finances

Question n°08 du CM en date du 23/11/2023-P1/2

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION n°08

OBJET : FINANCES - VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2023 - BUDGET VILLE.

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-1 et L.2312-1,

VU l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux Collectivités Territoriales, à leurs groupements et aux Etablissements Publics Locaux qui leur sont rattachés,

VU le décret 2005-1661 du 27 décembre 2005 paru au journal officiel n° 302 du 29 décembre 2005, modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales et relatif aux règles budgétaires et comptables applicables aux Collectivités Territoriales, à leurs groupements et aux Etablissements Publics Locaux qui leur sont rattachés,

VU la délibération du 16 Décembre 2021 instituant la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57 et le vote du budget par nature au niveau des chapitres,

VU la délibération du 9 février 2023 prenant acte du débat d'orientations budgétaires 2023,

VU le budget primitif 2023 adopté lors du Conseil municipal du 30 mars 2023,

CONSIDÉRANT le projet de décision modificative pour l'exercice 2023, annexé à la présente délibération,

APRÈS avis de la Commission Ressources et Développement en date du 9 novembre 2023,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré à la majorité des votants, le Conseil municipal

Article 1^{er} : ADOPTE la décision modificative 2023 de la Ville, joint en annexe, pour un montant de 11 345 833 € se décomposant entre :

- 496 567 € pour la section de fonctionnement
- 10 849 266 € pour la section d'investissement



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Finances

Question n°08 du CM en date du 23/11/2023-P2/2

La répartition par chapitres est la suivante :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre	DM 2023	Chapitre	DM 2023
65 - Autres charges de gestion courante	171 567,00	73 - Impôts et taxes	-307 160,00
68 - Dotations aux amortissements et provisions	450 000,00	74 - Dotations et participations	803 727,00
014 - Atténuations de produits	-125 000,00		
Total fonctionnement	496 567,00	Total fonctionnement	496 567,00
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre	DM 2023	Chapitre	DM 2023
13 - Subventions d'investissement	149 535,00	13 - Subventions d'investissement	149 535,00
204 - Subventions d'équipement versées	7 836 809,00	45 - Opérations pour compte de tiers	10 389 731,00
21 - Immobilisations corporelles	2 552 922,00	041 - Opérations patrimoniales	310 000,00
041 - Opérations patrimoniales	310 000,00		
Total investissement	10 849 266,00	Total investissement	10 849 266,00
Total DM 2023	11 345 833,00	Total DM 2023	11 345 833,00

Article 2 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 3 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

A la majorité des votants

Pour : 33 voix

Contre : 2 voix

Abstention : 2 voix

POUR EXTRAIT CONFORME

Xavier MELKI

Maire de Franconville-la-Garenne

Conseiller Régional d'Ile-De-France



Caractère Exécutoire

L'Adjoint au Maire

Hugues Alain Verbrayre

Le 1er décembre 2023



Acte à classer

DEL23112023Q08

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-11-29T10-54-31.00 (MI249216966)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20231123-DEL23112023Q08-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : FINANCES - DÉCISION MODIFICATIVE N.1 - EXERCICE 2023
- BUDGET VILLE.

Date de décision : 23/11/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.3. décision modificative ou budget supplémentaire

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 08 - FIN - Rapport DM.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

08 - PJ - FIN - équilibre DM 1 Ville 2023.PDF Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

Imprimer la PJ avec le tampon AR

08 - PJ - FIN - Rapport DM.PDF Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation

Imprimer la PJ avec le tampon AR

08 pj - FIN - signature DM.PDF Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

Imprimer la PJ avec le tampon AR

8 PJ-DM - PrefVille 012023021 se... Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 29/11/23 à 10:54

Date 29/11/23 à 10:54

Date 29/11/23 à 11:02

Par SADEQ FatihaPar SADEQ Fatiha